

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

Demande d'adhésion à la COTIF

Monténégro (21.12.2009)

Le 21 décembre 2009, le Gouvernement du Monténégro a fait une demande d'adhésion à la COTIF. Le Secrétaire général en sa qualité de dépositaire de la Convention a communiqué cette demande d'adhésion aux Gouvernements des Etats membres de l'OTIF par lettre circulaire datée du 20 janvier 2010.

La demande d'adhésion sera admise de plein droit trois mois après cette communication, autrement dit le 20 avril 2010, sauf opposition formulée par cinq Etats membres de l'OTIF. L'adhésion prendra ensuite effet le premier jour du troisième mois suivant la communication par le Secrétaire général aux Etats membres que la demande d'adhésion a été admise de plein droit.